



« Trois ans après sa mise en œuvre, nous nous inquiétons des effets de la réforme de l'apprentissage »



- Société
- Éducation

Tribune

Collectif

Des chercheurs et enseignants en lycée professionnel estiment, dans une tribune au « Monde », que la loi du 5 septembre 2018, dite « loi Pénicaud », déstabilise les petits centres de formation des apprentis (CFA), les lycées professionnels et le parcours de certains apprentis.

Publié aujourd'hui à 06h30, mis à jour à 06h30 Temps de Lecture 5 min.

Article réservé aux abonnés

Cette tribune paraît dans « Le Monde de l'éducation ». Si vous êtes abonné au *Monde*, vous pouvez vous inscrire à cette lettre hebdomadaire en suivant ce lien .

Tribune. La réforme de l'apprentissage initiée en 2018 par le ministère du travail et le ministère de l'éducation nationale propose de passer d'une logique de gestion publique à une logique de marché. Cette réforme « libère l'offre de formation en apprentissage et ouvre la possibilité aux entreprises de lancer leur propre centre de formation d'apprentis (CFA) », selon les mots du ministère. Le ministère du travail propose d'ailleurs un « kit » pour aider à cette réalisation. L'une de ses conséquences est d'avoir conduit à la mise sur le marché de plusieurs centaines de nouveaux CFA, avec une multiplication de CFA d'entreprise. Près de trois ans après sa mise en œuvre, nous nous inquiétons des effets de cette réforme déjà visibles sur l'offre de formation, le parcours des jeunes et le lycée professionnel.

Une campagne active en faveur de l'apprentissage

Faut-il le rappeler, la formation professionnelle a toujours été porteuse d'enjeux sociaux et sociétaux qui dépassent le seul cadre de l'éducation. Les luttes pour scolariser les élèves, souvent d'origines populaires, ont été nombreuses. Elles ont permis de scolariser aujourd'hui près de 650 000 élèves se destinant au CAP et baccalauréat professionnel sous statut scolaire.

Le chômage des jeunes et la crise économique actuelle ont cependant conduit certains



à penser que l'une des clés pour en sortir relevait de l'apprentissage. La loi du 5 septembre 2018, dite « loi Pénicaud », a ainsi été accompagnée d'une campagne active menée en faveur de ce modèle en imputant le chômage à deux problèmes centraux : d'une part, la formation professionnelle qui serait inadaptée aux besoins des entreprises, et d'autre part, le code du travail considéré trop rigide. Ces discours vont pourtant à l'encontre de la logique de l'enseignement professionnel qui prévaut depuis 1919 (loi Astier) consistant à « *sortir* » ces jeunes de l'entreprise pour leur permettre d'acquérir un socle commun de connaissances national et de pouvoir apprendre à penser avec et sur le travail par le biais de la culture technique, sans être soumis à la pression d'une rentabilité immédiate.

Simultanément, le gouvernement a mis en place un dispositif (« 1 jeune, 1 solution ») au profit des entreprises, leur permettant d'employer des apprentis en bénéficiant de 5 000 euros à l'année pour un jeune de moins de 18 ans, 8 000 pour un jeune de plus de 18 ans. Ces récentes réformes ont permis une augmentation importante des effectifs d'apprentis entre l'année scolaire 2019-2020 et 2020-2021. Ainsi le gouvernement annonce 495 000 nouveaux contrats d'apprentissage, grâce à deux effets conjugués : la libéralisation de l'offre de formation de l'apprentissage et le plan « 1 jeune, 1 solution ». De leur côté, selon la CCI France, 57 % des entreprises recrutent des apprentis en « renfort de main-d'œuvre »

Article réservé à nos abonnés Lire aussi « L'ambition politique de faire de l'enseignement professionnel une voie d'accès vers le supérieur n'est-elle pas révolue ? » Mise en concurrence des CFA

Auparavant régulé par les régions, qui accrédiétaient l'offre d'apprentissage selon les besoins de l'emploi local et restaient soucieuses d'une cohérence d'ensemble en vue de limiter la concurrence entre les établissements, l'apprentissage est aujourd'hui dérégulé, libéralisé. Les CFA peuvent désormais proposer des formations identiques à celles d'un autre CFA voisin et des lycées professionnels. Les conséquences de cette mise en concurrence sont lourdes et conduisent à une rivalité entre les établissements dans une logique marchande sur les territoires.

Pourtant, les élèves de l'enseignement professionnel ne se ressemblent pas et ne sont pas tous potentiellement des apprentis. Les singularités des parcours des élèves liées à leurs modes de socialisation (par exemple entre les enfants de petits indépendants et les enfants d'ouvriers) ont historiquement conduit à la création d'une multiplicité d'établissements adaptés depuis le XIX^e siècle : les écoles d'apprentissage (détachées de l'usine), les écoles saisonnières de l'enseignement agricole, les collèges d'enseignement technique (ancienne dénomination des lycées professionnels) ou encore les écoles professionnelles prestigieuses qui préparent aux Arts et métiers (Boullé, Estienne, Diderot, etc.). Il s'agit d'autant d'institutions destinées à des publics hétérogènes. En ouvrant la concurrence, les récentes politiques publiques risquent de déstabiliser ce système construit dans un empan temporel long.

Article réservé à nos abonnés Lire aussi Au lycée professionnel, les inquiétudes d'une formation sans stage Des apprentis « sans contrat »

Du côté des jeunes, ces réformes ne sont pas sans conséquences non plus. En effet, certains d'entre eux, inscrits en CFA, se retrouvent sans contrat d'apprentissage avec une entreprise, grâce au (ou « à cause du ») nouveau dispositif dérogatoire « six mois sans contrat ». Profitant alors de cette ouverture financière (les CFA continuent de percevoir un financement sur cette durée), certains CFA semblent faire la promesse aux apprenants qu'ils réussiront à décrocher un contrat au cours de leur formation, mais elle n'est pas toujours tenue, comme le suggère un récent article de *Libération* qui estime qu'entre septembre et décembre 2020, 49 000 entrées en apprentissage sont sans contrat et que plus de la moitié, « soit 29 000 jeunes, sont sortis sans contrat, dont 11 000 avant même la fin des six mois, par abandon ».



L'Association nationale des apprentis de France attire d'ailleurs l'attention dans un texte sur ces CFA ayant détourné à leur profit l'esprit des aides exceptionnelles déployées par le gouvernement. Porteurs de désillusions, les apprentis sans contrat en paient le prix fort, puisqu'ils ne peuvent prétendre au diplôme pour lequel ils se sont inscrits sans cette expérience en entreprise. Contraints d'accepter soit des contrats très éloignés de la formation initialement choisie, soit obligés de décrocher, ils perdent dans les deux cas une année.

Article réservé à nos abonnés Lire aussi « C'est comme si on nous donnait le droit d'être des lycéens à part entière » : la philosophie désormais proposée dans les lycées professionnels Reconfiguration du lycée professionnel

Ajoutons que l'apprentissage a reçu un tel soutien de la part des pouvoirs publics, que celui-ci s'étend aux lycées professionnels dans un modèle kafkaïen. Désormais, dans une même classe, deux publics bien différents se côtoient : ceux plutôt volontaires pour une scolarisation à plein temps ponctuée par des Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), et des apprentis. Ces deux publics présents aux mêmes cours, mais à des moments différents car les apprentis ont une scolarisation de l'ordre de 50 %, mettent les enseignants devant des difficultés insurmontables (organisation scolaire, évaluations...) et les élèves dans une situation inconfortable.

A ces éléments s'ajoute le fait que les élèves en terminale de bac pro doivent dorénavant choisir entre deux modules : « entrer dans la vie active » ou « préparation à la poursuite d'études », qui risque de conduire ces élèves bien souvent issus de catégories populaires à choisir plutôt le module « entrer dans la vie active », du fait d'une scolarité souvent chahutée au collège. Il reste en effet fort probable qu'ils n'oseront pas d'eux-mêmes, et dès le début de l'année de terminale, sans le soutien constant et dans la durée des enseignants (ce que permettait le précédent système), prétendre aller dans l'enseignement supérieur, alors qu'il s'agissait jusqu'à présent de l'une des voies de promotion de l'enseignement professionnel.

Liste des signataires : Laure Minassian : sociologue, spécialiste de l'enseignement professionnel ; Mariem Siala : enseignante en lycée professionnel et formatrice ; Nasr Lakhsassi : professeur en lycée professionnel et militant au Snuep-FSU ; Guy Brucy : professeur en science de l'éducation, spécialiste de l'histoire de l'enseignement professionnel ; Ugo Palheta : sociologue, spécialiste de l'enseignement professionnel ; Christian Sauce : professeur retraité de lycée professionnel ; Prisca Kergoat : sociologue, spécialiste de l'enseignement professionnel.

Collectif

Contribuer

Services





LE MONDE JEUX

Des jeux pour
tous les jours

[Jouez →](#)

